ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 19276

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le nombre croissant des enfants obèses dans notre pays. Il y aurait 10 à 12 % d'enfants qui présentent un excès de poids avec les risques que cela peut entraîner, à l'âge adulte : artériosclérose, infarctus, angine de poitrine, etc. Les habitudes alimentaires ont changé : les mamans n'ont plus le temps de cuisiner, et les papas n'ont pas pris le relais, et les plats tout préparés, trop salés, trop sucrés, se sont imposés. Pour faire face aux dangers pour la santé induits par les nouveaux comportementsalimentaires, et à l'aune de la réforme de la sécurité sociale, illui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ce problème d'obésité, qui affecte de plus en plus la population des enfants.

Texte de la réponse

Les experts estiment qu'en France la prévalence de l'obésité chez l'enfant est passée de 6 % dans les années quatre-vingts à environ 15 % en 2000. Cette augmentation très rapide constitue un problème de santé publique. L'avancée de la connaissance scientifique a démontré l'importance majeure de la nutrition comme déterminant de la santé et son rôle dans l'apparition des pathologies les plus fréquentes qui sont cause de la majorité des décès en France. Face à cette situation, le programme national nutrition santé (PNNS) lancé en 2001 a notamment comme objectif la réduction de 20 % de la prévalence de surpoids et d'obésité chez les adultes et l'interruption de l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Plusieurs actions du PNNS, orientées vers la prévention primaire et le dépistage précoce de l'obésité, ont été misesen oeuvre ou vont l'être prochainement. En 2001, une circulaire relative à l'alimentation en milieu scolaire et une lettre co-signée par les ministres de l'éducation nationale et de la santé sur l'importance de la mise en place de fontaines à eau et la limitation des distributeurs de boissons sucrées ont été diffusées aux recteurs et inspecteurs d'académie et aux établissements. Les professionnels de santé seront destinataires, en octobre 2003, d'un disque pour le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) des enfants accompagné de courbes d'IMC et d'un livret explicatif. Un module de formation continue sur l'obésité de l'enfant est en cours d'élaboration sous l'égide de la Société française de pédiatrie et sera disponible fin 2003. Dans le cadre des appels à projets 2002 et 2003, financés par le ministère de la santé, divers projets relatifs à la nutrition et à l'obésité de l'enfant ont été sélectionnés. Un guide alimentaire destiné aux enfants et adolescents est en cours de réalisation selon des modalités similaires à celles du guide « la santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous » et sera diffusé en septembre 2004. L'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a été saisie d'une demande d'élaborer des recommandations sur la prise en charge de l'obésité de l'enfant. Enfin des expériences de réseaux « ville-hôpital » de prévention et de prise en charge de l'obésité de l'enfant ont d'ores et déjà débuté dans des sites pilotes.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE19276

Numéro de la question : 19276
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4204
Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7342